

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction de l'Espace Public - Service Voirie
JPB/FDV/YD/SR

N°111/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Cecotech d'un devis pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réorganisation de la Place du Général de Gaulle et de ses abords.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la décision n°270/2021 portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réorganisation de la place du Général de Gaulle et de ses abords,

Vu la procédure de consultation lancée le 8 juillet 2021,

Considérant la volonté de la Ville de réorganiser la Place du Général de Gaulle et de ses abords,

Considérant les différents aménagements et projets en cours aux abords et sur la Place du Général de Gaulle,

Considérant la nécessité de faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des projets et l'émergence de propositions cohérentes pour un futur aménagement,

Considérant que le projet de réorganisation de la Place du Général de Gaulle et de ses abords a été redéfini avec les élus de la municipalité lors d'une réunion de travail du 24 novembre 2022,

Considérant dès lors la nécessité pour la Ville de réétudier le plan d'aménagement suite aux observations faites lors de ladite réunion.

DECIDE

- **De Signer** avec la société Cecotech, sise 30 rue du Camp Romain à Milly-la-Forêt (91490), le devis joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 11 760 € TTC,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 21 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **27 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **30 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication. **La correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société Cecotech d'un devis pour une mission

Objet de l'acte : d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réorganisation de la Place du
Général de Gaulle et de ses abords.

.....
Date de décision: **21/03/2023**

Date de réception de l'accusé **27/03/2023**

de réception :

.....
Numéro de l'acte : **2023DECISION111**

Identifiant unique de l'acte : **095-219502770-20230321-2023DECISION111-AI**

.....
Nature de l'acte : **Arrêtés individuels**

Matières de l'acte : **9 .1**

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....
Nom du fichier : **Décision 111.pdf (99_AI-095-219502770-20230321-
2023DECISION111-AI-1-1_1.pdf)**